



Pays du Giennois

Compte-rendu Comité Syndical

15 novembre 2021 – 18h00 – Salle des fêtes
Commune de Saint Firmin sur Loire

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique à la salle des fêtes de Saint Firmin sur Loire, le 15 novembre 2021.

Le quorum est atteint.

Délégués votants : CC Berry Loire Puisaye : Mesdames PALLUAU, POULAIN, LELIEVRE, DONY, FEUILLETTE, JOLY, LECHAUVE et BLOUET. Messieurs POULAIN, BOUGUET, EUGENE, GEOFFRENET, GERVAIS, SEVIN, MELLET et SALIN.

CC Giennoises : Mesdames PERRON, de METZ, FLEURY et ROLLANDO. Messieurs BOUCHER, MOREL, DARMOIS, CHABOREL et BOULOGNE.

Monsieur HECQUET donne pouvoir à M. GERVAIS.

Délégués absents excusés : CC Giennoises : Madame CORCELLE. CC Berry Loire Puisaye : Messieurs BODIER et HECQUET.

Délégués absents : CC Giennoises : Madame LAFAYE. CC Berry Loire Puisaye : Messieurs MARTINE et RAT.

Secrétaire de séance : Mme BLOUET.

25 élus votants présents – 26 élus votants

Assistaient également à la réunion :

Mmes VICHERAT et MENEAU. Ms MERCADIER et DESPLANCHES.

Mme GABORET, Conseillère Régionale - Conseil Régional Centre Val de Loire – M. MERCIER, Conseiller Régional - Conseil Régional Centre Val de Loire.

M. POUIGNY, Président du Conseil de Développement.

Mme FLEURY et Mme DENIZOT, Conseillères départementales du Loiret

Mme PARIS, Directrice, Mme LEONARD, Assistante de Développement et Mme RAIMBAULT, Gestionnaire administrative et comptable du SMPG.

Rappel de l'ordre du jour

- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 03 juin 2021,
- 2/ Election d'un nouveau membre du bureau
- 3/ Engagement du Syndicat Mixte du Pays du Giennois dans un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
- 4/ Demande de subvention au Conseil Départemental du Loiret : Soutien aux actions et projets portés par le SMPG (PAT),
- 5/ Affiliation du SMPG au Centre de Gestion de la FPT du Loiret,
- 6/ Création d'un contrat de projet pour le poste de Volontaire Territorial en Administration,
- 7/ Tableau des effectifs,
- 8/ Présentation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2027
- 9/ Questions diverses

Monsieur le Président constate le quorum, ouvre la séance et commence par demander la nomination du secrétaire de séance. Mme BLOUET se propose. Décision actée.

Monsieur le Président informe que M. Jacky HECQUET lui donne pouvoir.

M. GERVAIS passe ensuite au premier point à l'ordre du jour.

1/PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 03 JUIN 2021

Concernant le PV de la séance du 03 Juin 2021, aucune demande n'est formulée. Il est donc approuvé en l'état et M. le Président remercie l'Assemblée.

Le Compte-rendu de la séance du 03 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ DELIBERATION N°016-2021 : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle que les statuts du S.M.P.G. définissent que « le Bureau est composé de 10 membres dont 1 Président, des Vice-présidents, 1 secrétaire et des membres élus par le Comité Syndical. »

Il informe que la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a adressé une délibération informant le remplacement des élus ayant quitté leurs fonctions.

Il s'agit des démissions de M. Ludovic COURTIN de Pierrefitte es Bois et de Mme Micheline MARQUET de Cernoy en Berry – Membre du Bureau élue en Septembre 2020.

A l'issue de l'opération électorale, il ressort que la personne suivante est élue membre du Bureau, autre que le Président, les Vice-Présidents et le secrétaire :

Après le bon déroulé de l'opération de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

26 suffrages exprimés pour Mme Nathalie DONY

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Mme Nathalie DONY, élue Membre du Bureau du Syndicat Mixte du Pays du Giennois autre que le Président, les Vice-Présidents et le secrétaire et elle est immédiatement installée.

3/ DELIBERATION N° 017-2021 : ENGAGEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS DANS UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

Depuis 2015, le Pays du Giennois soutien le développement des circuits courts à travers la restauration collective scolaire. Afin de structurer toutes les démarches alimentaires du territoire les élus ont souhaité aller vers un Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

En 2020, un diagnostic agricole et alimentaire a été réalisé puis en 2021 le programme d'actions a été validé en Comité de Pilotage.

Le programme d'actions du PAT comporte 4 axes :

- Axe A : Du foncier au projet d'installation : créer un environnement propice à l'émergence de projets agricoles
- Axe B : Devenir un territoire durable capable de valoriser et soutenir les producteurs locaux
- Axe C : Renforcer l'accès à tous à une alimentation saine, durable et de qualité
- Axe D : Animer le Projet Alimentaire « Et si on mangeait Giennois ! »

Ainsi, le Président propose d'acter l'engagement du Pays du Giennois dans un PAT.

Mme GABORET indique que le Journal de Gien a publié un article sur le lycée Marguerite Audoux de Gien qui travaille en circuits courts. Elle propose de prendre contact avec le cuisinier afin de découvrir ce qu'il pratique. Proposition à étudier.

Mme LEONARD précise que 12 cantines travaillent également sur les circuits courts.

M. BOUGUET demande que le titre « Et si on mangeait Giennois » soit plus large comme « Pays du Giennois ». Proposition à étudier.

Aucune autre question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

L'engagement du SMPG dans un PAT est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ DELIBERATION N° 018-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET : SOUTIEN AUX ACTIONS ET PROJETS PORTES PAR LE SMPG DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Le Président informe que dans le cadre de l'engagement et la mobilisation du Département du Loiret en faveur des territoires, l'Assemblée départementale a approuvé le principe d'une participation du Département aux actions et projets menés par les PETR et le Pays. (Sessions des 27 et 28 mai 2021).

Ainsi, il est proposé de réaliser une demande de subvention auprès du Département du Loiret pour la mise en place du Projet Alimentaire du Territoire « Et si on mangeait Giennois ».

La demande de subvention portera sur :

- La réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire

- L'élaboration d'un plan d'actions
- L'organisation d'une formation pour faciliter l'intégration des produits biologiques et locaux en restauration collective
- La création de panneaux pédagogiques indiquant l'origine des produits consommés dans les restaurants scolaires du Pays du Giennois (tableaux magnétiques).

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

La demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du soutien aux actions et projets portés par le SMPG dans le cadre du Projet Alimentaire du Territoire est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/ DELIBERATION N° 019-2021 : AFFILIATION DU SMPG AU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU LOIRET

Le Président informe que le Centre de Gestion du Loiret a adressé un courrier demandant l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du Pays du Giennois.

En effet, selon le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, les collectivités territoriales et établissement comportant moins de 350 agents fonctionnaires sont obligatoirement affiliés au Centre de Gestion de leur département.

Cependant, ce même article précise que les syndicats mixtes qui regroupent exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le Département sont bien affiliés mais à titre volontaire.

Il s'avère que le Syndicat Mixte du Pays du Giennois est affilié depuis l'origine à titre obligatoire.

Par conséquent, afin de procéder à une régularisation juridique, il convient de délibérer pour une affiliation à titre volontaire.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

L'affiliation à titre volontaire du SMPG au Centre de Gestion de la FPT du Loiret est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ DELIBERATION N° 020-2021 : CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET POUR LE POSTE DE VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

Le Président informe l'assemblée que le Syndicat s'est porté candidat pour mener auprès des services de l'Etat d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le Gouvernement a mis en place le Volontariat Territorial en Administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural. Ce soutien à l'ingénierie sera aidé par l'Etat. Il aidera la collectivité à hauteur d'une aide forfaitaire de 15.000 euros qui sera versée par décision du Préfet.

Afin de mener à bien ce projet du CRTE du Pays du Giennois et la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien ce projet le Président propose la création d'un poste de Volontaire Territorial en Administration.

Le Président propose la création d'un emploi non permanent de Volontaire Territorial en Administration à temps complet à compter du 15 novembre 2021 relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : Chargé(e) de l'ingénierie de projets de Transition écologique et de Développement Durable

Cet emploi est créé pour une durée de 1 an à compter de la signature du contrat de travail de l'agent.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- L'appui aux équipes et aux élus dans le montage des projets sur la thématique de la transition écologique,
- Le conseil aux communes porteuses de projets de rénovation énergétique de bâtiments dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et du COT EnR,

- La participation à la mise en œuvre du PAT,
- La mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilité.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article 3 II de la loi 84-53.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 390 et l'indice brut 410 (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Mme BLOUET demande la durée du Contrat. Mme PARIS lui répond 12 mois.

M. POULAIN demande si cette embauche va remettre à plat le tableau des projets priorisés par M. Le Sous-Préfet.

M. GERVAIS lui répond que cela n'a rien à voir. La subvention d'Etat pour le poste de VTA n'est pas prise sur une ligne du CRTE. Cette embauche permettra d'aider sur le CRTE.

Mme GABORET demande l'impact sur le budget du Syndicat.

M. GERVAIS lui répond que l'Etat aide entre 50 % et 60 % et que le reste est à la charge de la structure.

M. BOUGUET demande si le recrutement est lancé car les candidatures sont peu nombreuses.

M. GERVAIS lui répond qu'une annonce est formulée sur le site internet ANCT - onglet VTA.

Aucune autre question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

La création d'un Contrat de Projet pour le poste de Volontaire Territorial en Administration est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ DELIBERATION N° 021-2021 : TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMPG

Le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président présente le tableau suivant :

Date et n° de la délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo du poste en heure	Missions pour informations	Poste vacant depuis le
Filière administrative – emplois permanents					
N°28-2004 du 08/12/2004	Attaché	A	35h00	Directrice / Agent de Développement Local	
N°14-2003 Modifiée n°25-2003 du 29/10/2003	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	25h00	Secrétaire comptable	30/09/2013
N°19-2008 du 23/10/2008	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	17h30	Assistante	
N°17-2015 du 03/11/2015	Attaché	A	35h00	Chargée de missions – animateur santé	04/08/2021
N°05-2017 du 26/12/2017	Attaché	A	35h00	Chargée de missions – Environnement – Aménagement et développement local	
N°17-2020 du 17/12/2020	Adjoint administratif	C	8h00	Assistante administrative polyvalente	

Le Président précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs Syndicat Mixte du Pays du Giennois sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Pays du Giennois du Pays du Giennois est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

8/ PRESENTATION DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2021-2027

M. le Président fait un point sur le rendez-vous de négociation du CRST qui s'est déroulé le 04 octobre 2021.

M. GERVAIS se dit très surpris par l'attitude de M. CAMMAL qui a reproché lors de cet entretien ne pas retrouver tous les projets présentés par la Ville de Gien et la Communauté des Communes Giennoises. Nous n'étions pas unis lors de notre présentation alors que le CRST a été validé en Comité Syndical du mois du 03 Juin et que des réunions de travail préparatoires ont été organisées.

M. GERVAIS propose une présentation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2027, et passe la parole à Mme PARIS.

Un bref bilan du CRST 2014-2020 est rappelé en introduction.

- Le CRST s'est achevé le 07 Novembre 2020
- Dotation total 7.941.000 euros
- Excellent taux d'engagement 98,3%, avec 7.811.682 € engagés
- 127 projets soutenus (hors THD)
- 1€ de subvention régionale a généré 2,7 € investis localement
- A VOS ID : émergence de 7 initiatives : 48% des crédits

Lors du RDV du 04 Octobre avec M. ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional du Centre Val de Loire :

Le CRST proposé par le Pays du Giennois :	Le CRST proposé par la Région :
<ul style="list-style-type: none">• Axe A : 1.461.300 euros• Axe B : 1.976.100 euros• Axe C : 2.071.600 euros• Axe D : 380.000 euros• Axe E : 1.312.000 euros• Enveloppe fongible : 85.000 euros en investissement et 5.000 euros en fonctionnement• Animation (participation salaires 2 agents) : 300.000 euros• Axe F : A vos ID : 350.000 euros	<ul style="list-style-type: none">• Axe A : 1.491.300 euros (plus 30.000€)• Axe B : 1.971.100 euros (moins 5.000€)• Axe C : 2.031.600 euros (moins 40.000€)• Axe D : 380.000 euros• Axe E : 1.312.000 euros• Enveloppe fongible : 100.000 euros en investissement et 5.000 euros en fonctionnement (plus 15.000€)• Animation (participation salaires 2 agents) : 300.000 euros• Axe F : A vos ID : 350.000 euros

La suite du CRST 2021 - 2027 :

- Réunion de présentation du CRST du Pays du Giennois devant la 5ème Commission le jeudi 18 Novembre 2021
- Passage de notre dossier en Commission Permanente Régional le Vendredi 19 Novembre 2021
- Dès le 20 Novembre : montage des 1ers dossiers

Mme BLOUET questionne sur l'intérêt d'avoir une enveloppe fongible.

Mme PARIS lui répond que les subventions sont inscrites sur un axe et si ce dernier est « vide » un autre axe ne peut pas se substituer. Alors que l'enveloppe fongible permet de remettre des crédits sur les axes déficitaires et si un nouveau projet arrive il peut être subvention (sous conditions).

Concernant l'augmentation de 30.000€ sur Axe 1 – ligne dédiée au tourisme à vélo : la Région demande que soit réalisé une étude sur le développement et la mise en tourisme des itinéraires cyclos touristiques. Elle sera un préalable nécessaire au financement régional des projets.

Une vigilance est posée ce jour : le Conseil Départemental du Loiret va réaliser une étude sur la mobilité durable dans le Loiret.

Le SMPG devra s'appuyer sur cette étude pour compléter la sienne.

Extrait Edito Newsletter Loiret Planète en tête - Novembre 2021

*Dans le cadre de son projet de mandat 2021-2028, le Département a pour priorité d'aménager le territoire pour améliorer la pratique cyclable. Ainsi, lors de la session des 21 et 22 octobre 2021, l'Assemblée départementale a voté le **lancement d'une étude de mobilité durable**. Elle permettra de disposer notamment d'un **schéma directeur cyclable** du Loiret.*

*Cette étude permettra dans un premier temps de faire un **état des lieux du territoire** et identifier les **besoins de déplacement des Loirétains au quotidien** pour définir une stratégie adaptée et partagée avec les acteurs en place sur le sujet des mobilités durables.*

Une première phase de diagnostic du réseau existant permettra de définir les forces et les faiblesses du territoire en analysant la pratique de la mobilité, en identifiant les pôles générateurs de déplacements et en déterminant les potentialités de développement (mutualisation entre collectivités, délaissés ferroviaires, repérage des discontinuités).

Cette étude reposera sur la notion de maîtrise d'usage, prenant en compte les besoins et pratiques de l'utilisateur final dans la conception et la réalisation des futurs aménagements. Cette approche doit permettre notamment de prendre en compte les attentes des acteurs du domaine et les évolutions des pratiques

Une seconde phase de propositions permettra de mettre en œuvre une stratégie de développement de la mobilité, visant notamment à développer le vélo et offrir aux Loirétains de nouveaux services liés à la mobilité. Cette étude, d'une durée d'environ 6 mois, démarrera début 2022, pour un premier rendu à l'été.

Aucune question, ni remarque.

9/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Président remercie très sincèrement la présence ce soir de nos deux Conseillers Régionaux qui vont suivre le Pays : Mme Jalila GABORET et M. Romain MERCIER.

Les deux élus prennent la parole pour se présenter. Les élus se disent être au service du Territoire du Giennois. Ils sont disponibles à toutes demandes des élus du Pays.

Mme GABORET félicite le travail des élus pour le montage du CRST n°2 en tout juste une année.

M. le Président propose une rapide information sur le point suivant :

*** Projet CRTE**

Les membres du Bureau se sont réunis afin de travailler sur le tableau proposé par M. Le Sous-Préfet de Montargis projet de territoire est presque à sa finalisation.

Les membres du Bureau ont proposé de regrouper sur une seule ligne tous les projets concernant :

- L'isolation, la rénovation énergétique (système de chauffage), et l'éclairage public
- La biodiversité en argumentant qu'une étude « zéro pesticide » a été réalisée à l'échelle du Pays

M. BOULOGNE précise que pour la mise en place de la chaufferie bois (mairie & écoles) il espère avoir la DETR/DSIL alors que son dossier a été jugé non structurant par M. Le Sous-Préfet. Il indique que sans la subvention de l'Etat son projet sera en péril.

Il s'interroge sur le fait que les projets des petites communes ne soient pas structurants et que le fléchage soit fait du « Petite ville de demain » et « Action cœur de ville ».

M. MOREL indique qu'il a téléphoné à la Préfecture pour connaître un fléchage de subvention. La réponse qui lui a été faite : c'est une subvention qu'il faut demander et non pas de la DETR ou de la DSIL.

Monsieur GERVAIS passe ensuite la parole à M. POUIGNY, Président du Conseil de Développement pour parler « mobilité »

*** Projet MOBILITE : liaison douce touristique entre Gien et Briare**

M. POUIGNY indique que le Conseil de Développement travaille sur ce sujet mais ne sera pas le porteur du projet. Un groupe de travail s'est constitué afin de proposer un itinéraire touristique utilisant le vélo entre Gien et Briare sans avoir à faire beaucoup d'investissement. Beaucoup d'itinéraires touristiques existent mais pas entre ces deux communes.

Ce tracé permettra de découvrir le patrimoine bâti, mais aussi les paysages ligériens et l'AOC Coteau du Giennois.

En commission Tourisme de la CC Berry Loire Puisaye le projet a été présenté. La date pour celle de Gien est en attente.

Le Conseil de Développement souhaite également poursuivre son travail sur le dossier « Rézo Pouce ».

M. GERVAIS remercie Mme le Maire de Saint Firmin pour son accueil de ce soir. M. BOUGUET propose que la prochaine réunion se fasse à BRIARE.

Pas d'autres sujets / ni de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président clôture la séance à 19 h 15.



**Le Président,
M. Denis GERVAIS**